



Refus de droit de visite - naissance enfant

Par **roche**, le **17/05/2009** à **22:02**

Bonjour,

Je suis séparé de la maman de mes deux enfants. Depuis, je suis marié.

J'habite à 300 km de mes enfants. Jusqu'à il y a un an, je voyais mes enfants 1week end sur 2 en faisant moi même les trajets et en prenant tous les frais en charge. Mon ex-compagne était à l'époque d'accord suite à un accore "amiable" que nous avons co-signé. En mai 2008, une décision de justice pour le lieu d'hébergement des enfants (je demandais la garde), a signifié que hors accord des parents, je pourrais voir mes enfants que la moitié des vacances scolaire (alors qu'aucune des parties ne voulait modifier le droit de visite). Depuis, mon ex compagne refuse systématiquement que je vois mes enfants le week-end indiquant chaque fois des pretextes bidons. Je viens d'avoir avec ma femme un enfant (donc le frère de mes enfants). j'ai demandé à mon ex-compagne d'avoir les enfants 1 week end mais elle a bien sur refusé (alors que mes enfants ont insistés pour venir me voir et voir leur frère). Que puis-je faire ? N'y a t-il pas quelque chose qui empêche mon ex-compagne d'aller dans le sens inverse de ce que veux mes enfants. Si je fais une nouvelle procédure, ça va durer encore des mois, couter très cher (avocat) et sans être sur d'aboutir.

N'y a-t-il pas une jurisprudence qui interdit à une mère que ses enfants voit leur propres frère ?
Merci de votre réponse.

JM Roche